



# Le Saint-Siège

---

## **DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AUX PARTICIPANTS AU X CHAPITRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER**

*Vendredi 22 novembre 2002*

*Très chers frères et soeurs,*

1. Je vous accueille tous avec joie et je souhaite à chacun de vous une cordiale bienvenue: aux membres de la Présidence du Conseil international de l'Ordre franciscain séculier, aussi bien au nouveau Conseil qu'au précédent, à tous les participants au dixième Chapitre général et, à travers vous, à tous les Franciscains séculiers et aux membres de la Jeunesse franciscaine présents dans le monde.

Au cours de ce Chapitre général, vous avez conclu la mise à jour de votre législation fondamentale. Vous avez à présent entre les mains la Règle, approuvée par mon prédécesseur Paul VI, d'heureuse mémoire, le 24 juin 1978; le Rituel, approuvé le 9 mars 1984; les Constitutions générales, approuvées définitivement le 8 décembre 2000; et le Statut international, approuvé par ce Chapitre. Il faut à présent se tourner vers l'avenir et avancer en eau profonde: *Duc in altum!*

L'Eglise attend de l'Ordre franciscain séculier, un et unique, qu'il accomplisse un service important à la cause du Royaume de Dieu dans le monde d'aujourd'hui. Elle désire que votre Ordre soit un modèle d'union organique, structurelle et charismatique à tous les niveaux, afin de se présenter au monde comme "communauté d'amour" (*Règle OFS 26*). L'Eglise attend de vous, Franciscains séculiers, un témoignage courageux et cohérent de vie chrétienne et franciscaine, visant à la construction d'un monde plus fraternel et évangélique pour la réalisation du Royaume de Dieu.

2. La réflexion effectuée au cours de ce Chapitre sur la "*Communion vitale réciproque dans la Famille franciscaine*" vous incite à vous engager toujours davantage dans la promotion de la

rencontre et de l'entente, tout d'abord au sein de votre Ordre, puis à l'égard des autres frères et soeurs franciscains et enfin, avec le plus grand soin, comme le souhaitait saint François, dans la relation avec l'autorité hiérarchique de l'Eglise.

Votre législation renouvelée vous fournit d'excellents instruments pour réaliser et exprimer pleinement l'unité de votre Ordre et la communion avec la Famille franciscaine dans un cadre précis. On y prévoit tout d'abord le service d'animation et de guide des Fraternités, "coordonnés et liés selon les dispositions de la Règle et des Constitutions"; ce service est indispensable pour la communion entre les Fraternités, pour une collaboration ordonnée entre elles et pour l'unité de l'Ordre franciscain séculier (cf. *Constitutions générales OFS* 29.1). L'"assistance spirituelle comme élément fondamental de communion", qui doit être exercée collégalement aux niveaux régionaux et nationaux, ainsi qu'au niveau international (cf. *Constitutions générales OFS* 90.3) est également importante. Le service collégial de l'*altius moderamen*, "confié par l'Eglise au Premier Ordre franciscain et au Tiers Ordre Régulier", auxquels la Fraternité séculière est liée depuis des siècles (cf. *Constitutions générales OFS* 85.2; 87.7) est, quant à lui, d'une importance décisive.

Je souhaite vivement que la nouvelle Présidence du Conseil international de l'Ordre franciscain séculier (*CIOFS*) poursuive le chemin entrepris par la Présidence précédente vers l'objectif d'un vrai et seul corps, en fidélité au charisme reçu de saint François, et de façon cohérente avec les lignes fondamentales de la législation renouvelée de votre Ordre.

3. Lors de la rencontre que j'ai eue, il y a plus de vingt ans, le 27 septembre 1982, avec les participants à l'Assemblée générale de votre Conseil international, je vous exhortais: "Etudiez, aimez, vivez la Règle de l'Ordre franciscain séculier, approuvée pour vous par mon prédécesseur Paul VI. Elle constitue un authentique trésor déposé entre vos mains, en accord avec l'esprit du Concile Vatican II et correspondant à ce que l'Eglise attend de vous" (*Insegnamenti*, VI/3, 1982, p. 613). Je suis heureux de pouvoir vous adresser des paroles semblables aujourd'hui: étudiez, aimez, vivez aussi vos Constitutions générales! Celles-ci vous exhortent à accepter l'aide qui, afin d'accomplir la volonté du Père, vous est offerte à travers la médiation de l'Eglise, par ceux qui ont été constitués en elle comme autorité, et par vos confrères.

Vous êtes appelés à offrir votre propre contribution, inspirée par la personne et le message de saint François d'Assise, pour hâter l'avènement d'une civilisation où la dignité de la personne humaine, la corresponsabilité et l'amour soient des réalités vivantes (cf. *Gaudium et spes*, n. 31ss). Vous devez approfondir les véritables fondements de la fraternité universelle et créer partout un esprit d'accueil et une atmosphère de fraternité. Engagez-vous avec fermeté contre toute forme d'exploitation, de discrimination et de marginalisation et contre toute attitude d'indifférence envers les autres.

4. Vous, Franciscains séculiers, vivez par vocation l'appartenance à l'Eglise et à la société comme des réalités inséparables. C'est pourquoi on vous demande tout d'abord de témoigner

personnellement dans le milieu dans lequel vous vivez: "devant les hommes; dans la vie de famille; dans le travail; dans la joie et dans les souffrances; dans la rencontre avec les hommes, tous frères du même Père; dans votre présence et votre participation à la vie sociale; dans le rapport fraternel avec toutes les créatures" (*Constitutions générales OFS* 12.1). On ne vous demandera peut-être pas d'aller jusqu'au martyre et à l'effusion du sang, mais on vous demande assurément de témoigner de façon cohérente et ferme en accomplissant les promesses faites lors du Baptême et de la Confirmation, renouvelées et confirmées lors de la profession dans l'Ordre franciscain séculier. En vertu de cette profession, la Règle et les Constitutions générales doivent représenter, pour chacun de vous, le point de référence de l'expérience quotidienne, à partir d'une vocation spécifique et d'une identité précise (cf. *Promulgation des Constitutions générales de l'OFS*). Si vous êtes vraiment poussés par l'Esprit à atteindre la perfection de la charité dans votre état séculier, "ce serait un contresens que de se contenter d'une vie médiocre, vécue sous le signe d'une éthique minimaliste et d'une religiosité superficielle" (*Novo millennio ineunte*, n. 31). Il faut s'engager avec conviction dans ce ""haut degré" de la vie chrétienne ordinaire", auquel j'ai invité les fidèles au terme du grand Jubilé de l'An 2000 (*Ibid*).

5. Je ne veux pas conclure ce Message sans vous recommander de considérer votre famille comme le milieu primordial dans lequel vivre l'engagement chrétien et la vocation franciscaine, en laissant place à la prière, à la Parole de Dieu et à la catéchèse chrétienne, et en vous prodiguant pour le respect de chaque vie, de sa conception jusqu'à sa mort, quelle que soit sa situation. Il faut faire en sorte que vos familles "donnent un exemple convaincant de la possibilité d'un mariage vécu de manière pleinement conforme au dessein de Dieu et aux vraies exigences de la personne humaine: de la personne des conjoints, et surtout de celle, plus fragile, des enfants" (*Novo millennio ineunte*, n. 47).

Dans ce contexte, je vous exhorte à reprendre en main le saint Rosaire qui, par tradition ancienne, "se prête tout spécialement à être une prière dans laquelle la famille se retrouve. Les membres de celle-ci, en jetant véritablement un regard sur Jésus, acquièrent aussi une nouvelle capacité de se regarder en face, pour communiquer, pour vivre la solidarité, pour se pardonner mutuellement, pour repartir avec un pacte d'amour renouvelé par l'Esprit de Dieu" (*Rosarium Virginis Mariae*, n. 41). Faites-le en tournant votre regard vers la Vierge Marie, humble servante du Seigneur, disponible à sa Parole et à tous ses appels, Elle qui fut entourée par François d'un amour indicible et qui fut choisie comme la Protectrice et l'Avocate de la Famille franciscaine. Témoignez-lui votre amour ardent, en imitant sa disponibilité inconditionnée et dans l'effusion d'une prière confiante et consciente (cf. *Règle OFS* 9).

Avec ces vœux, je vous donne de tout cœur, chers Franciscains séculiers, ainsi qu'à vous, membres de la Jeunesse franciscaine, une Bénédiction apostolique spéciale.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana